

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LE PROJET DE RÉVISION ALLÉGÉE N°3

DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DES ALLUES

En application des dispositions de l'arrêté n°03/2024 de M. le Maire des Allues (Savoie) en date du 08/01/2024, le projet de révision allégée n°3 du Plan Local d'Urbanisme de la commune des Allues sera soumis à enquête publique du vendredi 09 février 2024 au lundi 11 mars 2024 inclus, soit 32 jours.

La présente procédure porte sur l'extension d'environ 785 m² de la zone Ub4 sur la zone Nst sur le secteur des Cornettes (station de Méribel), en vue de permettre la densification du centre station en harmonie avec les bâtiments existants alignés sur la piste.

M. Hervé GIRARD et M. André PENET ont été désignés respectivement commissaire enquêteur et commissaire enquêteur suppléant. Le commissaire enquêteur recevra personnellement en Mairie des Allues les :

- **Lundi 12 février de 9h à 12h**
- **Mercredi 21 février de 14h à 17h**
- **Vendredi 1^{er} mars de 9h à 12h**
- **Lundi 11 mars de 14h à 17h**

Pendant toute la durée de l'enquête publique, les pièces constituant le projet de révision allégée du PLU, les avis recueillis, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à disposition du public :

- sur support papier en mairie des Allues, aux jours et heures habituels d'ouverture, soit **du lundi au vendredi, de 8h à 12h et de 13h à 17h**
- sur un poste informatique en mairie des Allues selon les horaires ci-dessus
- sur le site d'enquête publique dématérialisée: **<https://www.registre-dematerialise.fr/5074>**

Pendant toute la durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations

- **sur le registre d'enquête** prévu à cet effet en mairie des Allues
- par courrier, avant la clôture de l'enquête, à l'attention du commissaire enquêteur, à l'adresse de :
la mairie des Allues - 124 rue de la Resse - 73550 LES ALLUES
- par mail: **enquete-publique-5074@registre-dematerialise.fr**
- sur le registre dématérialisé : **<https://www.registre-dematerialise.fr/5074>**

Les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront consultables dans le registre mis à disposition en mairie des Allues et sur le site **<https://www.registre-dematerialise.fr/5074>** dans les meilleurs délais.

Par délibération du 18 mai 2022, le conseil municipal a décidé de soumettre la procédure à évaluation environnementale.

Les informations environnementales sont dans le dossier mis à disposition du public en Mairie des Allues et sur le site :

<https://www.registre-dematerialise.fr/5074>

Le 25 octobre 2023, on note l'absence d'avis émis par la MRAE dans le délai de **trois mois** prévu à l'article R104-25 du code de l'urbanisme. Aucun avis de la MRAE n'est donc joint au dossier ; la parution attestant de l'absence d'avis est jointe au dossier.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an en Mairie des Allues et en préfecture de la Savoie ainsi que sur le site Internet de la commune et sur le site d'enquête publique dématérialisée **<https://www.registre-dematerialise.fr/5074>**.

A l'issue de l'enquête publique, le conseil municipal des Allues délibérera, au vu du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, pour approuver le projet de révision allégée du PLU éventuellement ajusté pour tenir compte des observations et avis émis au cours de celle-ci et par les personnes publiques associées.

Toute information peut être demandée auprès de M. le Maire des Allues et toute personne peut, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de celle-ci.